



Conseil communautaire du 13 avril 2016

Compte rendu

Approbation du compte-rendu de la séance du 16/03/2016

Madame Bathelot rappelle son abstention non précisée au vote du point 28 : Motion de soutien contre la fermeture du collège de Vauvillers
Monsieur Coppola remercie l'assemblée d'avoir voté la motion contre la fermeture du Collège de Vauvillers

Étaient présents :

BATHELOT Nadine - DHOS Lionel TRAMESEL Jean-Claude BROUCHOUX Michel ROUX Christian DELAITRE Michel PETITGENET Sylvain MARIE Anthony LAURENT Denise DE MALLIARD Henri DOILLON Marc HUMBLOT Véronique MARIEJean-Paul THOUVENOT Bernadette VINEY Daniel HAGEMANN Marie-Odile RIONDEL Christian MARTI Alain OUDOT Christiane GRILLOT Alain GROSJEAN Christiane GROSJEAN Jean-François MIEGE Benoît DAMIDAUX Alain AUBRY Patricia DAVAL Michel ROGER Bernard GRANDHAIE Jean-Louis LAURENT Paul BOILEAU Pascal GEROME Jean-Daniel URMES Marie-France GAUTHIER Bernard MOUGIN Marie-Jeanne MOUTON Bruno DESIRE Michel BIGÉ Pascal BAVARD Martine BORDOT Thierry JOAQUIM Jean VILMINOT Gaston COPPOLA Rosaire

Étaient absents excusés :

NURDIN Véronique (procuration à B.MIEGE) – GROSJEAN Sylvain (procuration à C.OUDOT) – SAUNOIS Charles (procuration à C.RIONDEL) – LEPAUL Michèle (procuration à A.MARIE) – Georges BARDOT (procuration à M.DOILLON)

Secrétaire de séance du 13 avril 2016 : Jean Daniel Gérôme

Vote des comptes administratifs, des comptes de gestion, et affectations du résultat

Résultats 2015 et affectation des résultats des différents budgets

BUDGET GENERAL	Dépenses	Recettes	Résultat 2015	Report 2014	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	7 670 768,47 €	8 149 495,18 €	478 726,71 €	469 854,61 €	948 581,32 €
Investissement	2 012 142,54 €	3 209 804,90 €	1 197 662,36 €	-1 070 612,29 €	127 050,07 €

	Résultat de clôture 2015	RAR dépenses	RAR recettes	besoin de financement (affectation)	Report en 2016
Fonctionnement	948 581,32 €	X	X	X	643 170,39 €
Investissement	127 050,07 €	1 071 319,00 €	638 858,00 €	-305 410,93 €	127 050,07 €

CHALETS DU LAC	Dépenses	Recettes	Résultat 2015	Report 2014	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	78 925,23 €	81 962,72 €	3 037,49 €	-934,51 €	2 102,98 €
Investissement	84 362,29 €	67 544,65 €	-16 817,64 €	65 402,26 €	48 584,62 €

	Résultat de clôture 2015	RAR dépenses	RAR recettes	besoin de financement (affectation)	Report en 2016
Fonctionnement	2 102,98 €	X	X	X	2 102,98 €
Investissement	48 584,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 584,62 €

VERGERS DE FONTENOIS	Dépenses	Recettes	Résultat 2015	Report 2014	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	80 285,52 €	106 753,87 €	26 468,35 €	3 306,39 €	29 774,74 €
Investissement	537 210,75 €	214 198,54 €	-323 012,21 €	310 314,87 €	-12 697,34 €

	Résultat de clôture 2015	RAR dépenses	RAR recettes	besoin de financement (affectation)	Report en 2016
Fonctionnement	29 774,74 €	X	X	X	17 077,40 €
Investissement	-12 697,34 €	0,00 €	0,00 €	-12 697,34 €	-12 697,34 €

SPANC	Dépenses	Recettes	Résultat 2015	Report 2014	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	38 195,71 €	9 415,00 €	-28 780,71 €	19 114,94 €	-9 665,77 €
Investissement	1 450,00 €	65 725,23 €	64 275,23 €	-107 179,99 €	-42 904,76 €

	Résultat de clôture 2015	RAR dépenses	RAR recettes	besoin de financement (affectation)	Report en 2016
Fonctionnement	-9 665,77 €	X	X	X	-9 665,77 €
Investissement	-42 904,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-42 904,76 €

Les budgets ZAC, qui ne donnent pas lieu à affectation du résultat, présentent les résultats suivants :

ZAC de la Combeauté	Dépenses	Recettes	Résultat 2015
Fonctionnement	375 375,53 €	375 375,53 €	0,00 €
Investissement	389 232,07 €	369 531,81 €	-19 700,26 €

	Résultat 2015	Report 2014	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	0,00 €	-7 494,98 €	-7 494,98 €
Investissement	-19 700,26 €	2 313,35 €	-17 386,91 €

ZAC de Demangevelle	Dépenses	Recettes	Résultat 2015
Fonctionnement	433 175,98 €	433 261,93 €	85,95 €
Investissement	438 907,21 €	426 047,53 €	-12 859,68 €

	Résultat 2015	Report 2014	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	85,95 €	185 591,31 €	185 677,26 €
Investissement	-12 859,68 €	-196 324,11 €	-209 183,79 €

ZAC de Conflans	Dépenses	Recettes	Résultat 2015
Fonctionnement	68 186,93 €	68 186,93 €	0,00 €
Investissement	68 186,93 €	64 786,93 €	-3 400,00 €

	Résultat 2015	Report 2014	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	0,00 €	409,56 €	409,56 €
Investissement	-3 400,00 €	-64 786,93 €	-68 186,93 €

ZAC de Montdoré	Dépenses	Recettes	Résultat 2015
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat 2015	Report 2014	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	0,00 €	6 733,75 €	6 733,75 €
Investissement	0,00 €	-33 213,14 €	-33 213,14 €

Informations lors de la présentation des comptes administratifs

► Dépenses Energies Electricité - budget principal –année 2015: le réalisé est supérieur au budgétisé – consommation sur certains bâtiments non prévus – la production d'énergie (Siège CCHC)est compensée par la vente d'électricité à ERDF

Après sortie du Président, Monsieur Grillot fait procéder au vote des comptes administratifs et affectation des résultats en faisant constater :

- Les résultats en investissement en 2014 étaient déficitaires et sont excédentaires en 2015 (subventions perçues l'année N+1) : décalage des dépenses et des recettes – projets non réalisés
- L'exactitude des chiffres
- Conformité des chiffres par rapport aux comptes de gestion
- Ajoute que les investissements provoquent obligatoirement des dépenses de fonctionnement (entretien)
- Signale que l'augmentation des charges (revalorisation salariale) pour le personnel est une dépense pérenne

Les comptes administratifs, les affectations de résultats et les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité

Votes des Budgets primitifs 2016

- **Budget principal**
Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 611 080,39 €
Dépenses et recettes d'investissement : 3 039 220,39 €
- **Chalets du Lac Passavant la rochère**
Dépenses et recettes de fonctionnement : 65 563,01 €
Dépenses et recettes d'investissement : 84 342,62 €
- **Vergers de Fontenois**
Dépenses et recettes de fonctionnement : 84 188,17 €
Dépenses et recettes d'investissement : 52 718,73 €
- **SPANC**
Dépenses et recettes de fonctionnement : 103 800,00€
Dépenses et recettes d'investissement : 54 904,76 €
- **ZAC de la Combeauté**
Dépenses de fonctionnement : 375 115,05€
Recettes de fonctionnement : 375 116,00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 402 124,06 €
- **ZAC de Demangevelle**
Dépenses et recettes de fonctionnement : 618 323,70 €
Dépenses et recettes d'investissement : 651 163,55 €
- **Zac de Conflans**
Dépenses de fonctionnement : 68 186,93 €
Recettes de fonctionnement : 68 596,49 €
Dépenses et recettes d'investissment : 136 373,86 €
- **Zac de Montdoré**
Dépenses et recettes de fonctionnement : 39 946,89 €
Dépenses et recettes d'investissement : 66 426,28 €
- **Rappel sur les Budgets ZAC** : ils ne présentent uniquement que des opérations liées au stock

Débats lors de la présentation des budgets primitifs :

- Monsieur le Président précise qu'en ce qui concerne l'étude d'accompagnement « Projet de territoire » : le cabinet d'études utilisera les données existantes du PLUi : gain en temps et gain financier
- Au chapitre 012 (personnel) : une prévision budgétaire en vue d'ouverture de poste qui fera l'objet d'une présentation de la MSAP PIJ lors du prochain conseil communautaire
- Infos chapitre investissement – Budget principal : restes à réaliser (vu au DOB)
FISAC : subventions versées à deux communes
PLUi : l'intégralité des dépenses a été budgétisé en 2015 donc report du solde à payer en 2016
Subventions d'équipement – article 204 – qui sont reversées dans le cadre de l'OPAH aux particuliers
Plateau de jeu à Boulligney : part du SIS des écoles du Planey
Achat de terrains à Passavant la Rochère
Fablab
Siège CCHC : solde marché

Projet d'insonorisation des lieux accueillant la petite enfance (enquête nationale sur les structures existantes): ce projet serait subventionnable à 100%

Le marché de la maison de santé est clos

La Penotte : reste le SIED et le tourne à gauche

Rivières : barrage de Varigny

- ▶ Infos chapitre investissement – Budget principal : nouvelles opérations - vu au DOB
 - Création d'un nouveau site périscolaire à Fontaine les Luxeuil (700 000 € TTC+ mobilier 30 000 € TTC)
 - Aménagement d'une aire de détente à l'observatoire d'Hautevelle (36 000 € TTC)
 - Aides OPAH pour 2016 (77 000 €)
 - Démarche d'accompagnement des communes volontaires « zéro phyto »
- ▶ Infos dotations de l'Etat
 - baisse de DGF de 168 000 €
 - baisse des allocations compensatrices de fiscalité reversées par l'Etat -40 000 €

Projet Aire de Camping car à Selles – Débat

▶ Intervention de Monsieur Vilminot

Le projet de l'Aire de camping car à Selles n'apparaît plus dans les prévisions budgétaires 2016 alors que ce projet avait été budgétisé en 2015. Monsieur Vilminot souhaite savoir pourquoi ?

Il précise que la commune de selles a anticipé en achetant le terrain nécessaire – que le terrain est viabilisé – et qu'enfin la commune de selles s'est engagée pour prendre en charge le fonctionnement du site.

La CC n'est elle pas là pour aider les communes ?

Monsieur Vilminot sent des réticences concernant ce projet et souhaite avoir des explications et rappelle que ce projet a été revu plusieurs fois ;

▶ Marc Doillon rappelle que ce projet avait été présenté, mais qu'à ce jour : aucune réponse de la commune de Selles sur la prise en charge des frais de fonctionnement

▶ Monsieur Vilminot précise qu'il a indiqué que la commune de Selles prenait en charge le fonctionnement du Site

▶ Marc Doillon s'étonne qu'un Vice Président n'ai pas de réponse directe du Président

▶ Monsieur le Président indique que la commune de Selles a confirmé qu'elle prenait en charge le fonctionnement du site

Le projet a été bloqué pour cause de difficultés de financement

Le reste à charge d'un montant de 76 753 € est supérieur à la prévision qui s'élevait à 50 000€

Monsieur le Président est en accord avec le projet et dit oui pour la réinsertion de celui dans le budget 2016

▶ Michel Désiré indique qu'aucun gros projet n'a été effectué à ce jour

▶ Thierry Bordot : le projet était inscrit au budget 2015 – il faut respecter les engagements

Le contrat PACT a libéré des moyens financiers donc les crédits peuvent être réaffectés

▶ Monsieur Désiré : le projet ne peut être financé par PACT – le projet de camping car comprend l'accueil par tentes des personnes qui utilisent le vélo route – l'accueil camping près du Pont Tournant peut poser des problèmes – il rappelle que le conseil communautaire a voté 50 000 € de dépenses maxi pour ce projet

▶ Monsieur le Président est en accord avec Monsieur Désiré : il faudra des dérogations notamment pour le camping. Si le camping n'est pas officiel, il ne pourra être référencé sur le guide des cyclomotourismes donc non fréquenté.

▶ Monsieur Vilminot indique qu'il s'agit uniquement d'une aire de camping car : pas d'accueil de tentes sur l'aire

▶ Monsieur le Président précise qu'il s'agira uniquement de stationnement donc pas de bâtiment douche

▶ Marc Doillon : ce projet n'a jamais été représenté au Conseil Communautaire

▶ Monsieur Vilminot : un projet doit être abouti

▶ Monsieur Grillot : 50 000 € de prévision pour ce projet. Réinscription de la ligne budgétaire pour la réalisation de l'aire de camping car sous réserve de problème de faisabilité

▶ Madame Hageman : 700 000 € c'est une évaluation du projet périscolaire de Fontaine – il est fortement probable que l'enveloppe réservée soit supérieure au besoin réel donc Mme Hageman propose de réduire cette enveloppe afin de pouvoir financer le projet d'aire de camping car à Selles

▶ Marc Doillon : Si ce projet est réintégré sur le budget 2016, il conviendra de prendre une convention avec la Commune de Selles . Mais quel type de convention ? cette question a déjà été soulevé l'année dernière et aucune réponse à ce jour.

▶ Monsieur Vilminot : Monsieur Doillon pose de vraies questions !

Une convention ça s'écrit . Ce projet est inscrit budgétairement depuis 7 ans et rien n'avance

▶ Monsieur le Président : le projet d'Aire de camping car sera inscrit en section investissement au budget 2016. Un travail sera effectué sur la convention liant la CC et la Commune de Selles pour la gestion de ce site.

Projet périscolaire Fontaine les Luxeuil - Débat

▶ Interventions diverses :

- Main forcée pour lancer ce projet par rapport aux subventions
- Nécessité de structurer les investissements
- Quelle est la priorité réelle ?
- Nécessité de faire le tour de tous les périscolaires de la CC afin de faire un état des lieux des bâtiments
- Principe de lisibilité

▶ Madame Hageman :

- a alerté la CC sur le problème de précarité du bâtiment périscolaire de Fontaine : cette compétence dépend de la CC
- bâtiment plus aux normes
- considéré dangereux pour les enfants
- précise que les locaux sont non emménageables et d'une extrême précarité
- signale qu'en cas d'accident : le maire ne sera pas responsable et se dégagera de toute responsabilité
- précise que les membres du bureau ont visité et reconnu que les locaux n'étaient plus adaptés
- rappelle que le périscolaire accueille les enfants de Fontaine et Hautevelle
- admet que ce projet a été présenté très rapidement en début d'année – dans l'urgence pour les sollicitations de subventions

▶ Marc Doillon :

- souhaite que la CC se projette dans un plan pluriannuel pour les travaux bâtiments accueillant la petite enfance et le périscolaire

- souhaite que les commissions présentent au conseil communautaire des projets concrets chiffrés
 - regrette l'absence d'une commission traitant les besoins et élaborant un plan pluriannuel
 - soulève un problème de visibilité
- Michel Désiré :
- indique qu'il existe des solutions alternatives et qu'il entend bien les demandes des conseillers communautaires
 - précise qu'il existe des décisions modificatives ou budget supplémentaire afin de palier aux inscriptions de projets après vote du budget et présenter aux conseillers un projet définitif et chiffré : comprenant le montant exact des subventions pouvant être perçues donc de budgétiser réellement la dépense
- Monsieur le Président avoue que ce projet est arrivé « comme une cheveu sur la soupe » en janvier 2016
- Monsieur Delaître signale qu'il n'est pas d'accord mais uniquement sur le principe
- Monsieur le Président indique que Cyril travaille actuellement sur le projet : état des lieux des bâtiments afin de connaître les besoins en réfection et en entretien. Il indique également que la Commission jeunesse doit faire le tour afin de connaître les besoins réels
- Monsieur Tramesel demande que Cyril prépare des dossiers et précise que le bâtiment de Fontaine n'est vraiment pas en état

- Marc Doillon
- Que va-t-on faire pendant 4 ans ?
 - Quels sont les projets ?
 - Il faut avoir une ligne de conduite
 - Là on subit les projets
- Monsieur Delaître demande uniquement de la lisibilité
- Les membres de l'exécutif : Il faut un projet de territoire
- Monsieur Grillot : il faut un Plan perspective périscolaire et différents partenaires
- Jean Daniel Jérôme : Attention aux capacités d'accueil du périscolaire C'est le Dasen qui décide et rappelle que le périsco de Vauvillers devient trop petit : la CC à l'époque a réduit la surface de 40 m2 – manque de visualisation sur les effectifs – pas d'anticipation. Ne pas faire trop petit.
- Monsieur le Président indique qu'une présentation étayée sera effectuée sur le bâtiment périscolaire de Fontaine
- Monsieur Petitgenêt regrette encore le problème de communication
- il est soulevé le problème du Collège de Vauvillers – le périsco de Vauvillers qui ne sera plus adapté... les écoles, le périsco, le collège : tout ceci nécessite une réflexion quant aux investissements, aux projets – c'est un projet de territoire

Synthèse :

- Projet de territoire
- Plan pluriannuel
- Présentation de projets concrets et chiffrés
- Communication – Information
- Lisibilité
- Visibilité
- Lancer des projets et non les subir

Infos budgétaires diverses

- Budget Vergers de Fontenois

La CC les Belles Sources avait contracté un prêt à court terme d'un montant de 500 000€ afin de pouvoir financer le projet des vergers et ce dans l'attente de percevoir les subventions et le FCTVA. Cet emprunt a été intégralement remboursé en 2015.

Départ du gérant : Le prestataire en charge de la gestion du site et de l'accueil des clients a résilié son contrat, avec effet au 30/06/2016.

Le dossier d'appel à candidature pour la recherche d'un locataire sera diffusé dans le courant du printemps.

- SPANC

La redevance reçue par les usagers est destinée à payer les contrôles

La redevance permet d'équilibrer le budget : ce service doit s'autofinancer

Contestation d'usagers : la CC ne fait qu'appliquer la Loi

La Commission SPANC se réunira pour revoir le règlement du SPANC

Acquisition d'un ordinateur spécifique et d'un logiciel spécialisé pour la gestion des SPANC.

Les budgets primitifs sont votés à l'unanimité

Mise à jour des données d'analyse financière

L'état fiscal 2016 et la notification DGF 2016 permettent de mettre à jour les perspectives en matière d'épargne et de capacité de désendettement. On constate que l'épargne disparaît totalement en 2017, et que la capacité de désendettement devient préoccupante en dépassant 10 années.

En milliers d'euros						
Fonctionnement		2015	2016	2017	2018	
DEPENSES	011 – charges à caractère général	2 002 €	2 060 €	2 076 €	2 113 €	
	65 – charges de gestion courante	1 188 €	1 164 €	1 112 €	1 132 €	
	014 – Attributions de compensation et FNGIR	2 792 €	2 792 €	2 792 €	2 792 €	
	012 – Personnel	1 122 €	1 176 €	1 178 €	1 201 €	
	66 – charges financières	49 €	50 €	47 €	44 €	
	67 – régularisations OM	16 €	16 €	16 €	16 €	
	charges fctt projets nouveaux	0 €	0 €	0 €	0 €	
	TOTAL (A)	7 169 €	7 257 €	7 221 €	7 298 €	
	RECETTES	013 – remboursement sur rémunération	17 €	98 €	20 €	20 €
		70 – Produit des services	1 424 €	1 438 €	1 465 €	1 494 €
73 – fiscalité		3 967 €	4 025 €	4 061 €	4 097 €	
74 – dotations et participations		2 169 €	1 883 €	1 715 €	1 718 €	
75 – loyers		100 €	100 €	78 €	78 €	
TOTAL (B)		7 677 €	7 544 €	7 339 €	7 407 €	
C	EPARGNE BRUTE (B – A)	508 €	287 €	119 €	109 €	
D	Remboursement capital	95 €	105 €	107 €	107 €	
	EPARGNE NETTE (C-D)	413 €	182 €	12 €	2 €	
	Encours de la dette	1 026 €	1 454 €	1 349 €	1 242 €	
	CAPACITE DE DESENDETTEMENT (encours / C)	2,0	5,1	11,4	11,4	

Il faut retenir que cette projection est basée sur le maintien de la part bonifiée de DGF (environ 200 000 €), dont le maintien est conditionné à compter du 1^{er} janvier 2018 par l'exercice de 9 compétences parmi les douze suivantes :

Aménagement de l'espace (SCOT, PLUi...)	Déjà exercées par la CCHC
Développement économique	
Collecte et traitement des déchets	
Logement et du cadre de vie	
Maisons de services au public	
GEMAPI	
Aires d'accueil des gens du voyage	Sera exercée par la CCHC car obligatoires au 01/01/2017
Equipements sportifs	Pas exercées par la CCHC
Assainissement collectif et non collectif	
Eau potable	
Voirie	
Politique de la ville	

La perte de la part bonifiée de DGF placerait donc la CCHC dans une situation beaucoup plus délicate.

Taux de fiscalité 2016

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de maintenir en 2016 les taux de fiscalité à leur niveau actuel

- Taxe d'habitation : 9.12 %
- Taxe foncière sur le bâti : 0.79 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 3.03 %
- CFE : 20,26 %

Dotations aux provisions

Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité la dotation aux provisions de 22 000 €, pour le risque d'impayés relatif à la redevance ordures ménagères.

Adhésion à l'AMF

Les membres du Conseil Communautaire, valident à l'unanimité, l'adhésion de la CCHC à l'AMF pour l'année 2016, pour une cotisation de 1 328 €.

Constat de Mars Doillon : c'est un mille feuille constitué des adhésions communales et communautaires

Monsieur Vilminot indique que l'AMF donne des infos précieuses aux collectivités

Effacement de dettes

Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité les effacements de dettes suivantes : 310.61 € (suite à décision du tribunal)

Convention avec l'association « les rendez-vous »

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, valident la proposition de partenariat avec l'Association Les Rendez-Vous pour 2016 ainsi que l'établissement d'une convention d'objectifs renouvelable chaque année, définissant les modalités d'interventions de l'Association sur le Territoire de la Haute Comté

Adhésion à Culture 70

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, valident l'adhésion de la CCHC à Culture 70, qui se substitue désormais à l'ADDIM. La cotisation s'élève à 25 €.

Démarche zéro phyto

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité valident le choix du Cabinet Urbam, valident la candidature de la CCHC à l'appel à projets « Zéro pesticide en Franche Comté » pour le compte des communes concernées et ce dans le but d'un co-financement à hauteur de 80%, valident le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte des communes (volontaires) concernées.

Les communes qui souhaitent confirmer leur engagement dans la démarche devront délibérer dans leurs conseil municipaux respectifs et signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCHC, intégrant le coût de l'étude et la subvention de 80 %. Un modèle de délibération et une convention seront transmis à chaque communes.

Coût de la prestation : 49 760.70 € Montant subvention allouée : 39 908.56 € Reste à charge des communes volontaires : 9 952.14 €

Monsieur Grillot précise que la clé de répartition (part communes) émane de l'Agence de l'eau : superficie et nombre d'habitants

Convention de partenariat avec l'entreprise Parisot SAS

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention de partenariat avec L'Entreprise Parisot dans le cadre du Fablab

Adhésion à Trait d'Union

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité décident l'adhésion à l'Association Trait d'Union pour l'année 2016. Montant de la cotisation : 305 € Monsieur Coppola Rosaire se propose pour siéger au Bureau de l'Association

Convention avec l'OT de Fougerolles pour la gestion du parc animalier en 2016

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention avec l'OT de Luxeuil : reconduction annuelle.

Plan de financement MSAP PIJ

Les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité valident le plan de financement du service MSAP PIJ en vue de percevoir la subvention FNADT

Motion de soutien contre la fermeture de la Trésorerie de St Loup

- Monsieur Bordot remercie les maires de leur soutien
Disparition progressive des services publics alors que le territoire est en grande difficulté
Service public = solidarité du territoire- les campagnes sont vidées
- Monsieur le Président propose une manifestation contre cette fermeture le samedi 23 avril à 10 heures devant la trésorerie de St Loup

Les membres du conseil communautaire votent à la majorité cette motion, 1 abstention de Marc Doillon